



S.I.E.A.B.P.

Syndicat Intercommunal pour l'Étude
et l'Aménagement de la Butte Pinson

COMITÉ SYNDICAL DU 8 FÉVRIER 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>en exercice.....8</p> <p>présents.....6</p> <p>pouvoirs.....2</p> <p>absent.....0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le HUIT FÉVRIER à dix-neuf heures,</p> <p>Le comité du Syndicat Intercommunal d'Étude et d'Aménagement de la Butte Pinson, légalement convoqué par courrier et par courriel le 2 février 2024 et par affichage du 1^{er} février 2024, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Président du syndicat.</p>
--	--

Réforme des règles de publicité : suppression du compte rendu des séances et création de la liste des délibérations.
« Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu sommaire des séances du comité syndical.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le comité syndical, sera affichée et publiée sur le site internet de la commune, dans les 7 jours suivant le comité syndical ».

DÉLIBÉRATION N°	OBJET	
2024-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023.	Adoptée à l'unanimité
2024-02	Débat d'orientations budgétaires (DOB) - Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2024.	Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Patrick FLOQUET



Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, les délibérations susmentionnées dans le présent compte- rendu peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la date où elles sont devenues exécutoires.

« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyen » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».